



TRANSFERT

Flash in **FO**

Le 7 septembre 2022, **FO Justice** s'insurgeait face un événement ayant conduit un agent à recroiser son agresseur sur le secteur de la Détention en dépit des engagements pris par la Direction locale.

Victime d'une tentative d'agression, le 6 juin 2021, notre collègue féminine avait réussi à repousser la personne détenue qui s'employait vigoureusement à l'enlacer **pour lui imposer un baiser....**
L'intervention physique du codétenu et des agents venus en renfort ont permis de mettre fin aux intentions déplacées de ce déséquilibré.

Dans ce dossier qui malheureusement n'a pas permis à l'agent d'obtenir réparation au motif d'une non **responsabilité pénale** due au profil psychiatrique de l'agresseur, **FO Justice exigeait** :

Le départ imminent vers un autre établissement ou structure hospitalière adaptée afin de protéger notre collègue d'un nouveau passage à l'acte.

Pour FO Justice, la reconnaissance et la décence envers l'agent n'offraient guère d'alternative à la Direction de l'établissement.

FO Justice a été entendu, c'est chose faite !

L'individu sera transféré définitivement le 20 septembre 2022 sur un établissement de la DISP de Marseille.

Maigre consolation toutefois dans cette affaire pour une collègue très fortement marquée psychologiquement !

FO Justice reconnaît l'implication de la Direction dans l'issue de cette affaire et attend la même posture dans tous les cas d'agressions sur personnel.

FO Justice entend la souffrance des personnels et met tout en œuvre pour les soutenir au quotidien.

